

Séance du Conseil d'Administration du 25 octobre 1989

DELIBERATION N°3

Opérations d'acquisitions approuvées

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10%. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les prix indiqués n'ont qu'une valeur indicative et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui sont fixés par le Service des Domaines.

	<u>Surface</u> (ha)	<u>Coût</u> (MF)
I - <u>MANCHE - MER DU NORD</u>		
NORD - PAS DE CALAIS ----- <u>Pas de Calais</u>		
1- Dunes de Berck et de Merlimont BERCK MERLIMONT	250 ha	6
PICARDIE ----- <u>Somme</u>		
2- Parc Ornithologique du Marquenterre St. QUENTIN EN TOURMONT	44 ha	2,50
II - <u>ATLANTIQUE - BRETAGNE</u>		
BRETAGNE ----- <u>Morbihan</u>		
Belle Ile en Mer		
3- Ster Vras-Apothicaiererie - SAUZON	221 ha	3,32
4- Pointe du Pouldon - LOCMARIA	150 ha	2,25

	<u>Surface</u> (ha)	<u>Coût</u> (MF)
PAYS DE LA LOIRE		

<u>Vendée</u>		
5- Dune du Grand Bec - SAINT HILAIRE DE RIEZ	38 ha	Estim.Dom.
 III - <u>MEDITERRANEE</u>		
LANGUEDOC-ROUSSILLON		

<u>Hérault</u>		
6- Plage de Vendres - VENDRES	40 ha	1,6
7- Le Petit Travers - MAUGUIO	20 ha	2,2
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR		

<u>Var</u>		
8- L'Escalet - RAMATUELLE	47 ha	8
 IV - <u>CORSE</u>		
<u>Haute-Corse</u>		
9- Pinède de Saleccia - Les Agriates SANTO PIETRO DI TENDA	36 ha	1,26
<u>Corse du Sud</u>		
10- Etang d'Arasu ZONZA Ste LUCIE DE PORTO VECCHIO	106 ha	6,8
 V - <u>LACS</u>		
Pas d'opération nouvelle proposée		
 VI - <u>ANTILLES - GUYANE</u> (Rivages d'Amérique)		
<u>Guadeloupe</u>		
11- Anse Maurice - PETIT CANAL	20 ha	0,6